

Aide pour la déclaration d'impôt

Le LCGB propose à ses membres une aide pour remplir la déclaration d'impôt sur le revenu. Ce service est gratuit pour les affiliés du LCGB (pour une déclaration d'impôts avec revenus locatifs, des frais de dossier de 30 € seront facturés). Si vous souhaitez obtenir cette aide, vous pouvez fixer un rendez-vous par téléphone au +352 / 49 94 24-1 ou remettre personnellement la 1^{ère} (données personnelles), la 2^e (enfants) et la 3^e (état civil) page de votre déclaration d'impôts avec les pièces sous-mentionnées auprès d'un de nos Info-Centers.

Documents à remettre à l'INFO-CENTER :

- Informations générales** : Date de déménagement, résidence actuelle, situation familiale
 - Certificat de rémunération annuel (salaire et/ou pension)**
ainsi que tout autre revenu du ménage, même étranger (également celui du conjoint)
 - Intérêts débiteurs**
Prêt hypothécaire (certificats bancaires des intérêts payés pendant l'année d'imposition)
Prêt personnel / à la consommation (certificats bancaires des intérêts payés pendant l'année d'imposition)
 - Assurances**
Sont concernées les assurances se rapportant à la personne uniquement : assurance-vie, invalidité, décès, assurance solde restant dû, assurance maladie, hospitalisation, RC voiture, RC familiale, mutuelle (même étrangère), CMCM... (donc pas les assurances pour dégâts matériels)
Assurance étrangère : pas de contrat, des factures sur l'année concernée ou certificat de la compagnie d'assurance
Assurance luxembourgeoise : Certificat de la compagnie d'assurance
 - Assurance prévoyance vieillesse** (Uniquement assurances visées à l'article 111 bis L.I.R.)
 - Epargne logement** (Extrait du compte d'épargne logement sur toute l'année concernée)
 - Dons** (Certificats des dons effectués en faveur des ONG. Minimum 120 € auprès d'un ou plusieurs organismes)
 - Charges extraordinaires**
Frais de garde d'enfants ; Frais des aides ménagères ; Frais de pharmacie, de maladie ou autres charges (avec liste du total) ; Preuve des rentes alimentaires payées pour les enfants, qui ne vivent pas dans le ménage et/ou pour l'ex-conjoint ; Salarié handicapé avec degré d'invalidité (certificat médical - %)
- Facultatif :**
- Déclaration de partenariat** lorsque l'imposition collective est demandée pour la 1^{ère} fois
 - Une copie du décompte annuel ou de la déclaration d'impôts de l'année précédente**
 - Revenus locatifs** : Contrat de bail et des 3 derniers extraits du loyer perçu ; Acte d'achat de l'immeuble / de succession ; Intérêts débiteurs ; Assurances ; Frais de gérance ; Factures de rénovation et de réparation et tous les autres frais en relation avec l'immeuble loué